



Intervention du délégué du Canada,  
M. Paul Beaulieu, en explication de  
vote sur la motion présentée par la  
délégation du Ghana, le 16 décembre  
1965.

La délégation du Canada ayant eu l'avantage et le privilège d'expliquer son point de vue sur la résolution ayant trait au règlement pacifique des différends ne croit pas nécessaire d'y revenir. Cependant, qu'il me soit permis de faire deux brèves remarques pour expliquer le vote du Canada contre la motion présentée par la distinguée déléguée du Ghana.

Premièrement. Comme coauteur du projet de résolution dont est saisie notre Commission, je tiens à rassurer les délégués que ce projet n'était nullement inspiré par des motifs politiques sinistres comme semblent l'avoir suggéré quelques délégations.

Deuxièmement. La délégation du Canada tient à exprimer son profond regret à l'encontre de la façon dont furent interrompus nos travaux, car nous aurions aimé connaître le point de vue de ceux qui ne pouvaient accepter les termes du projet, <sup>et</sup> car nous croyons qu'un tel dialogue aurait pu être fructueux. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser passer sous silence ce regrettable précédent.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.



Main body of faint, illegible text in the middle section of the page.



Lower section of faint, illegible text, continuing the main body of the document.



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or concluding paragraph.

Permettez-moi, monsieur le Président, en conclusion d'exprimer le voeu fervent que l'étude de ce sujet si important soit reprise l'année prochaine à la XXI<sup>e</sup> session dans un esprit de compréhension et une volonté constructive.

J'ai écouté avec attention le distingué représentant de la Côte d'Ivoire expliquant les motifs qui ont incité les délégations africaines à avoir recours à cette motion et, sans pour autant partager les raisons mises de l'avant, je le félicite pour l'esprit de conciliation dont il a fait preuve, ce qui nous permet d'espérer que nos débats lors de la prochaine session pourront être poursuivis dans une atmosphère d'harmonie.

